

J'AI TOUT PERDU

PREJUDICES DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE JC AUGÉ ET DE SA FAMILLE (écrit le 21/04/08)

Comment en arrive t on à la révolte

Etre dépouillé, spolié, Conséquences trop lourdes et injustes

La révolte en réseau media

La liberté d'expression (faire savoir comment AXA peut vous déposséder) passe par les réseaux sociaux

La révolte de l'inacceptable

De quoi fustiger l'image du super héro, le businessman protecteur Bébéar

La révolte qui monte

- Disparition d'une entreprise constituée par 3 générations d'entrepreneurs
- Perte de situation
- Impossibilité de retrouver un emploi compte tenu de toute la publicité faite par les médias sur JCA
- Impossibilité de recréer une entreprise (un autre projet professionnel) compte tenu du travail à effectuer pour subvenir aux demandes surabondantes des compagnies en justification de la non criminalité de l'incendie
- Perte d'image du dirigeant et de l'homme

 dans sa famille
 - dans ses amis
 - dans ses relations professionnelles
 - Le regard des gens
 - Le doute des gens

La rumeur, la presse alimentée par les experts d'assurances

JC AUGÉ est l'incendiaire de l'usine, il a dissimulé les preuves de sa responsabilité dans l'épidémie de listériose, il n'a pas reconstruit rapidement, c'est qu'il y avait quelque chose que les assureurs ont découvert, il est donc responsable...

Depuis 8 ans, ce n'est pas possible que JCA n'y soit pour rien.

La justice n'aurait pas permis une procédure aussi longue si JCA avait raison, etc...

- Agression directe de membres du gouvernement

- Agression de certains journalistes en mal de scandale et peu soucieux de vérité, qui ont entretenu la polémique, rapportant des faits non établis, alimentés par les experts d'AXA, ils se sont nourris de procédures judiciaires non jugées et des déclarations de salariés licenciés mécontents qui voulaient se venger (coupures de presse, enregistrement vidéo et audio)
- J'ai subi le mélange de faits objectifs et d'interprétation erronés même volontairement contraires pour entretenir le doute sur mon honnêteté pour alimenter le fantasme populaire selon lequel « si c'est écrit dans les journaux et à la télé, c'est forcément vrai ».
- « Les experts des compagnies d'assurances et leurs avocats qui utilisent encore ces moyens dans leurs conclusions
- Condamnation en correctionnelle de JC AUGÉ et d'un employé consécutif au dysfonctionnement de la production lié au refus des MMA d'indemniser le sinistre dommages ouvrages (le bâtiment était devenu inapte à l'exploitation par les défauts et la dégradation des matériaux de construction).
- J'ai continué à subir ces accusations alors que le 3 mars 2000, le rapport de la police scientifique concluait à un incendie accidentel, AXA travaillant au montage d'un rapport concluant à un incendie volontaire. La pression a été très forte jusqu'au classement sans suite du 29 juin 2000 qui fut de courte durée puisque le 6 juillet 2000, je recevais une assignation à comparaître devant le juge des référés le 13 juillet 2000. Mon avocat me dit qu'il ne peut me défendre car la compagnie d'assurance lui interdit, etc...

Je suis devenu coupable parce-que responsable du geste d'un employé auquel je n'avais pas donné d'ordre d'exécution du geste répréhensif.

Je connais le contexte du jeu économique. La loi est faite pour définir le cadre et les institutions judiciaires sont là pour juger si j'ai été imprudent, malchanceux ou malhonnête. J'ai lutté en vain pour obtenir que les démentis soient publiés sur la mise en cause de la mort de 15 personnes et sur la criminalité de l'incendie, et que mon intégrité personnelle ne reste pas entachée de cette suspicion de malhonnêteté.

Je me suis senti impuissant et délinquant face à la justice qui avait à se prononcer sur le procès verbal de délit dressé par les services de la DSV pendant la période où l'entreprise était désignée responsable par la presse, de l'épidémie de listériose qui sévissait en France et qui a fait 15 morts. Tout le personnel était traumatisé par ces accusations. C'est ce qui explique le geste du chef de service. J'ai cru que la justice comprendrait ce geste inhabituel commis par un employé perturbé par la situation de crise.

Mais elle n'a pas jugé en ce sens compte tenu de la plaidoirie de l'avocat Jérôme Franck décrivant JCA épouvantable dans l'exercice de sa profession, je comprends que les juges ont pu être influencés par le contexte de rumeur entretenu, par la sensibilité du consommateur que nous sommes tous, par les déclarations vengeresses des salariés licenciés.

J'ai été condamné en tant que chef d'entreprise responsable du geste de son personnel.

La destruction totale des archives relatant les contrôles effectués depuis près de 80 ans par la Direction des Services Vétérinaires ne m'a pas permis de démontrer le comportement habituel et loyale de l'entreprise.

Cependant après de nombreuses demandes sans réponse, j'ai eu accès récemment à la totalité des archives des services de la Direction des Services Vétérinaires remontant aux années 1928 à 2000 (une loi nouvelle oblige les services de l'état à transmettre les informations).

J'ai pu procéder aux photocopies de chaque pièce des archives aucune ne relève un défaut, une contravention avec la loi.... C'est ce que confirme l'huissier de justice.

Mon objectif est : de rencontrer les associations de consommateurs qui se sont portées partie civile et d'expliquer et peut-être réactiver une nouvelle procédure.

J'ai été personnellement très affecté, dès que la procédure judiciaire a été enclenchée par AXA devant le juge des référés le 6 juillet 2000. A la suite de la décision du 13 juillet 2000 ouvrant une expertise judiciaire, j'ai perdu la possibilité de réactiver l'entreprise ma liberté d'aller de l'avant, tout en conservant ma responsabilité vis-à-vis de mes enfants, ma femme, ma famille, mes amis, le personnel de l'entreprise, les clients, les fournisseurs, les acteurs de la vie sociale et professionnelle.

J'ai été obligé de composer avec le système mis en place par les compagnies pour passer d'une étape à l'autre et garder l'espoir de faire survivre l'entreprise pour la voir renaître.

J'ai été blessé du manque de reconnaissance de la part des conseils des compagnies de mes efforts pour faire honnêtement tout ce qui était possible pour sauver l'entreprise.

8 années se sont déjà écoulées, je n'ai pas oublié, les accusations, les vexations, les reproches. Je pense que jamais je ne pourrai effacer de ma mémoire ces souffrances liées au sentiment d'avoir perdu mon honneur c'est ce qui me touche le plus durement et le plus durablement.

Je lis au quotidien dans le regard ou dans la tenue de certains propos des gens que je côtois, leurs interrogations qui se traduisent parfois par des questions directes auxquelles je réponds sans convaincre. La compassion me pèse autant que l'indifférence ou l'agressivité. J'ai conscience que mon identité est brouillée et noircie et restera brouillée. Je resterai profondément affecté jusqu'à ce que mon honnêteté soit reconnue mon honneur rétablie. J'ai subi une dégradation brutale de mon image sociale qui s'est aggravée par les longueurs

J'ai perdu mon statut de chef d'entreprise avec toute la responsabilité sociale qu'il impose. Je ne sais, de ce fait, plus comment me présenter, celui qui à failli

du retour en activité de l'entreprise.

J'ai senti peser sur mes épaules le poids de la responsabilité familiale, douté de ma capacité à poursuivre le développement de l'entreprise créée voilà trois générations, et comment gérer le désarroi des membres de ma famille ?

J'ai identifié les situations de crise et les comportements malveillants de ceux qui font obstacle à ma volonté de retrouver mon honneur, ce sont les raisons pour lesquelles je ne me suis jamais senti coupable de toutes ces accusations portées contre moi et l'entreprise.

Mais aujourd'hui je ne suis plus le même après 8 années d'efforts, toutes ces confrontations laissent des traces quand il faut se justifier auprès des assureurs (peine perdue), des tribunaux, des créanciers, de ceux qui profitent des faiblesses, de l'environnement professionnel. C'est l'angoisse permanente, lancinante de ne pas atteindre mon objectif parce-que le tribunal de commerce n'accepterait pas de décaler les dernières échéances du plan de continuation et conduirait malgré l'espoir de l'indemnisation contractuelle et délictuelle de l'entreprise de voir prononcer une liquidation de l'entreprise, je dois lutter pour convaincre.

Les crises que l'être humain Jean-Claude Augé a eu à affronter, je dirais « à gérer », si je me place du côté du chef d'entreprise responsable, j'ai dû « faire bonne figure » pour l'extérieur, j'ai toujours voulu être positif dans mes objectifs, mais intérieurement l'homme est blessé profondément.

Je n'ai pas cédé à la pression extérieure des crises mais ce qui pour moi est plus dévastateur et devient un handicap très lourd, c'est le comportement persistant des compagnies d'assurances qui elles n'ont pas de limites de temps et financières. Pendant un temps que je ne peux définir hors de ma portée.

Le temps et la capacité financière des deux assureurs sont des armes absolues contre lesquelles je ne peux pas me battre, après avoir refusé d'indemniser, une procédure contentieuse est installée, les assureurs se sont organisées pour la faire durer longtemps, petit à petit j'ai vu l'entreprise se déliter, j'ai du faire ce qui a toujours été le plus pénible pour moi licencier tout le personnel puis j'ai perdu tout ce qui constituait mon univers professionnel et même personnel, malgré un investissement personnel pendant tout ce temps pour maintenir ce lien cet environnement professionnel, je dois lutter contre le repli sur moi-même, conscient que cette attitude inconsciente ou consciente est destructrice pour l'homme.

Fin 1999, j'avais réussi à sortir l'entreprise d'une période difficile (dépassement du budget de construction par AGROTECHNIP dédommagement en 2000, sinistre DO MMA), je venais de conclure par un accord avec un organisme financier (CEPME) à un rééquilibrage du haut de bilan et surtout par un accroissement des ventes important mais encore plus spectaculaire par la signature d'un important contrat de sous-traitance, le Tribunal de Commerce comme le CEPME avait retenu les apports financiers exceptionnels, la fin prochaine des difficultés d'indemnisation du sinistre DO par MMA par l'assignation en justice de cette dernière.

Mais depuis, mon entourage familiale très proche à qui je répète les mêmes arguments depuis 8 années ne m'écoute plus, ne me croit plus....

Je crois déceler un peu tous les jours une perte de confiance. C'est terrible de constater qu'ils sont passés successivement de l'espoir à la compassion à l'indifférence, je comprends chacun à besoin de souffler, de tourner la page, mettre de côté tous çà, d'avancer, c'est normal, profitable à terme.

Je dois accepter le « profil bas » que la société impose à ceux qui sont considérés perdants et qui s'applique à moi puisque je n'ai pas eu la possibilité de réactiver l'entreprise.

Oui j'ai toujours confiance en mes capacités intellectuelles et physiques à donner les impulsions nécessaires au redémarrage de l'entreprise.

Le changement de condition économique apporté à ma famille tel qu'ils avaient été envisagés pour ma fin de vie professionnelle avant l'incendie est perdu.

Ma santé physique a été affaiblie par les épreuves que j'ai traversées.

J'ai eu tendance à plus tomber malade qu'auparavant, ce qui est nouveau pour moi. Cependant j'ai constaté que mon physique s'en trouvait mieux dès que je tenais une bonne décision de justice ou des experts judiciaires, quand j'arrivais à faire valoir ce que j'avais avancé, exemple la reconstitution comptable, etc...

Mais j'ai dû subir une ablation intestinale, des maux de dos récurrents, une tension des fonctions digestives, ulcère à l'estomac, insomnies angoissantes liées au stress des procédures en cours.

Simplement je sais que je dois lutter contre la lassitude et le stress. Je sais aussi que j'ai évacué le stress dû à la listériose depuis le 25 février 2000 après l'annonce faite par l'institut Pasteur, l'incendie a été un choc. Cependant, j'ai géré cet accident comme doit le faire un chef d'entreprise responsable qui doit trouver le plus rapidement possible des solutions pour son personnel, ses clients, etc...

Bien que l'incendie accidentel à été vécu par tous les employés présents sur le site à 11h 15, les accusations d'incendie criminel par les assureurs ont été levées définitivement le 30 juin 2000 par le Procureur de la République.

Les difficultés que je vis depuis ne sont pas les effets d'une double malchance mais de la volonté des compagnies à retarder l'indemnisation ou à éviter l'indemnisation de l'entreprise.

C'est pourquoi j'ai depuis le 6 juillet 2000 considéré que je devais être pragmatique et positif, en ce sens, je préserve également ma santé morale essentielle pour l'entreprise.

Les compagnies en imposant une action en justice retardant un retour en activité rapide me prive de continuer dans la même activité dont j'avais une parfaite connaissance, ainsi que tous les employés, j'ai donc perdu tous les savoirs professionnels.

Je sais que je dois reconstruire mon image qui a été beaucoup plus marquée par les évènements négatifs médiatisés que par les évènements positifs, la communication aux autres d'une image de moi-même réaliste et positive est fondamentale pour la mettre en cohérence avec mon projet pour que l'extérieur soit convaincu du projet et s'associe à mes efforts. C'est pourquoi toutes les difficultés passées doivent être effacées par des décisions de justice à venir, pour en faire des atouts.

JCA est la première victime du comportement des compagnies.

Bien sur, les plus virulents contre mon projet de retour en activité sont ceux qui ont le plus à perdre car responsables eux-mêmes des préjudices au titre du sinistre Dommages Ouvrages pour MMA et du sinistre incendie pour AXA et MMA, par la défaillance de mise en œuvre de leurs contrats.

Le pouvoir de mise à mort de l'entreprise en refusant de verser les indemnités dues au titre du contrat, ce sont les assureurs qui détiennent cette infâme possibilité, ils condamnent l'entreprise à ne pas reprendre son activité en l'anéantissant, la justice arrivera très/trop en retard, bien après le retard organisé de façon à atteindre vicieusement l'objectif de l'assureur ne pas décaisser ou à minima. La justice si elle a encore a se prononcer (un sursaut de l'assuré) sera tentée de minimiser les préjudices, une prime à la continuité néfaste est donnée à l'assureur malveillant. Le comportement des compagnies d'assurances est déloyale c'est une spoliation de l'assuré. Je n'accepteral jamais la condamnation de ceux qui n'ont pas à la rendre, ceux qui se sont arroger vicieusement cette faculté.

J'ai la conviction d'avoir été condamné ainsi que mon entreprise par les compagnies d'assurances en dehors des tribunaux alors que j'avais surmonté la crise de listériose tout en identifiant le responsable (MMA) de la présence de listéria dans l'entreprise et ses produits.

En tant que chef d'entreprise, considéré par la société comme appartenant à une frange privilégiée de la population, je n'ai bénéficié d'aucune aide, d'aucun soutien ni moral, ni financier ni pour moi ni pour mon entreprise.

En raison de mon âge, de mon cursus professionnel, de mes engagements personnels, mon rebond est problématique car je ne peux pas bénéficier de l'assurance chômage, il a fallu faire vivre ma famille.

J'ai par mon action professionnelle distribué 58.000 Salaires, généré 51 millions d'euros de rentrées fiscales.

Par la seule action des compagnies d'assurances, elles ont stoppé tout le développement de cette distribution de richesses.

Est-il juste que Jean-Claude AUGÉ et l'entreprise subissent les conséquences d'une soi-disant culpabilité d'incendie volontaire par les compagnies et qu'en même temps elles s'exonèrent de leur propre responsabilité Dommages Ouvrages et incendie ?

Est-il souhaitable pour la société toute entière que Jean-Claude AUGÉ perde son outil de travail et n'a plus aucun espoir de rebond ?

J'ai, nous avons subi:

- Ma femme en arrêt maladie « dépression » de mai 2000 à 2003
- Licenciement sans indemnité de Mme AUGÉ pour préserver la trésorerie de l'entreprise pour continuer à pouvoir financer la défense de l'entreprise
- Mise en retraite de Jean-Claude AUGÉ sans indemnité alors qu'il voulait poursuivre son activité pour améliorer sa retraite, étant le 5^{ème} salaire de l'entreprise, cette décision a été prise dans l'intérêt de la défense de l'entreprise pour préserver la trésorerie de l'entreprise
- Tous les samedis et souvent le dimanche, JCA travaille sur les dossiers depuis 8 ans pour répondre aux demandes des assureurs et assurer la défense de l'entreprise
- JCA n'a pas pu transmettre l'entreprise à ses enfants
- JCA a perdu le bénéfice du contrat assurance vie AXA/SAPAR
- J'ai vécu depuis 2000 dans un bureau en soupente non isolé pendant 5 années
- Stress de la découverte du rapport des experts AXA
- Subi l'agressive publicité mensongère radio télé MMA « zéro blabla, zéro tracas »
- Problème de santé
- Redémarrage avec un partenaire industriel, abandon % actions de la société, perte d'indépendance
- Préjudice moral
- Privé de l'utilisation d'un bâtiment sinistré à Varreddes de janvier 1999 à février 2008 par refus de MMA d'indemniser (condamnation MMA en 2008).
- Médiatisation négative sur la listéria et l'incendie
- Enfant perturbé par les accusations des assureurs, changement d'école, bac raté,
- Les frais engagés par JCA pour la défense de l'entreprise non remboursés de 2000 à 2011 pour préserver la trésorie de l'entreprise
- Enfant qui avait prévu de travailler dans l'entreprise est parti travailler à l'étranger
- Impossibilité pour JCA de poursuivre son activité de salarié pour améliorer sa retraite
- Insomnie JCA
- Différence de traitement médiatique en 2000 de l'épidémie de listériose dans laquelle SAPAR a été désignée coupable. En 2008, les épidémies de listériose ne font plus à une des médias.
- Ma recherche d'emploi a été infructueuse par les effets de la médiatisation.
- J'ai tout perdu.